

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

30 ans de prison, dont 5 avec sursis pour le meurtrier de l'intendant de la présidence de la République

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

C'EST à 20 heures que la sentence est tombée, mardi 23 mars dernier, à la Cour d'appel de Libreville, au terme de plusieurs heures de délibération, sur le cas de Lionnel Zogo Allogho, jugé pour l'assassinat, en 2012, de Jean-Louis Coulon, un ressortissant français, intendant de la présidence de la République, à son domicile au sein de la cité de Démocratie.

Lionnel Zogo Allogho, en détention depuis 9 ans, était âgé de 22 ans au moment des faits. Le jeune homme dont l'audience a duré toute la journée, n'a pas du tout facilité la tâche à ses conseils, Mes Abena, Re-kanga et Eyué Bekale, du fait des versions des faits sans cesse changeantes rapportées à la barre. En effet, durant la lecture des différents procès-verbaux

établis lors de l'instruction, il ressort que cette nuit-là, le mis en cause était accompagné de deux de ses amis, dont l'un résidait dans la cité de la Démocratie. C'est ce dernier qui facilitera l'accès du site au reste de la bande pour cambrioler le domicile de M. Coulon. Une fois sur place, les bandits font disjoncter le compteur du Français, toute chose qui contraint celui-ci à sortir de la maison pour vérifier ce qui se passe. Le groupe tombe sur lui. Mais l'ancien militaire résiste aux agresseurs. Zogo Allogho prend un couteau dans la cuisine, qu'il plante en plusieurs endroits sur le corps de la victime. Tandis que les deux autres lui assènent des coups à l'aide de morceaux de bois. Une fois le maître des lieux terrassé, les voyous se mettent à dévaliser le domicile. Avant de dissimuler le corps de l'intendant de la présidence de la République dans le coffre sa voiture et pousser celle-ci à en-

viron 300 mètres de la maison. Ils vont par la suite incendier l'automobile, avant de prendre la fuite. Zogo Allogho et un complice ont été interpellés plusieurs jours après. Le second cité, mineur à l'époque, avait été jugé par le tribunal des mineurs et condamné à 10 ans de prison, dont 4 ans avec sursis. À la barre, Zogo Allogho, a nié son implication dans ce meurtre. " Je ne me reconnais ni de loin, ni de près dans tout ce qui s'est passé cette nuit-là. Nous sommes allés pour un cambriolage, comme les choses ont mal tourné, nous nous sommes enfuis. J'ai été surpris d'apprendre, le lendemain, qu'il y a eu mort d'homme ", explique-t-il. Ajoutant même que s'il a accepté de porter le chapeau, en donnant les premières versions, c'est parce que le père de son complice lui aurait promis 16 millions et

un voyage vers les Etats-Unis, où il était censé demeurer. Ces versions ont visiblement embarrassé les conseils de l'accusé. Lesquels ont dû solliciter une interruption d'audience, pour recadrer leur client. Le parquet général, représenté par Gilbert Mbarangono, a d'ailleurs rappelé que ce que dit l'accusé " ne change en rien ce qui est déjà sous leurs yeux. Il devrait plutôt faciliter les choses, ce qui pourrait peut-être lui accorder pourquoi pas des circonstances atténuantes. Mais qu'à cela ne tienne, vous devez savoir que c'est un dangereux criminel qui est devant vous, et qui n'a pas besoin d'être en liberté ", a-t-il lancé à la Cour dirigée par Ulrich Ndzoundou Bignoumba. Avant de requérir la réclusion criminelle à perpétuité. La défense a, quant à elle, demandé la requalification des faits d'assassinat en meurtre.



Photo : Franck Martial Mombou

Lionnel Zogo Allogho en a encore pour 25 ans de prison ferme.

Vu que, selon eux, aucun fait n'est véritablement établi. Après cela, la Cour a donc reconnu Lionnel Zogo Allogho coupable de meurtre et l'a condamné à la réclusion criminelle de 30 ans, dont 5 avec sursis.

Le clin d'œil de *lybek*



Un ressortissant ghanéen atrocement tué par son compatriote à Essassa

Abel EYEGHE EKORE
Ntoum/Gabon

KOFFI, un ressortissant ghanéen d'une quarantaine d'années, a été atrocement tué par son compatriote, lors d'une bagarre dans la nuit de mercredi dernier, à Essassa, dans le 2e arrondissement de la commune de Ntoum. Une fois l'acte commis, le meurtrier présumé s'est débarrassé du corps dans une flaque d'eau, en plein milieu de la rue, avant de sévénouir dans la nature. Selon les informations recueillies auprès des personnes dignes de foi dans la zone du drame, les deux compatriotes exerçant comme jardiniers dans le secteur se seraient retrouvés, en soirée, dans un bar appartenant à une dame. Ils se seraient mis à consommer de l'alcool frelaté. Au cours cette soirée bien arrosée, une discussion éclate entre les deux,



Photo : Abel Eyeghe

La zone dans laquelle le corps de l'infortuné a été retrouvé.

au sujet d'une banale affaire. C'est ainsi que l'agresseur aurait déclaré à Koffi : " Je vais te tuer, tu vas voir. Je te tuerai, parce que tu me manques de respect tous les jours ", explique M. M. A, une source proche de la victime. Après avoir consommé, Koffi serait sorti du troquet en direction de son domicile, situé à environ 300 mètres. Son compatriote l'aurait aussitôt suivi, armé d'un marteau. Le lendemain, on a re-

trouvé le corps de la victime de menaces la veille, la tête à moitié écrabouillée, une oreille coupée et un œil en moins. Il était allongé dans une flaque d'eau en plein milieu de la rue, derrière l'institution internationale Berthe et Jean. Le suspect demeure introuvable jusqu'à présent. Arrivés sur les lieux, les éléments de la Police judiciaire (PJ) ont aussitôt lancé des recherches pour retrouver le fugitif.